

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
05 Septembre 2008

En exercice :35
Présents :35
Titulaires :33
Suppléants : 2
Pouvoirs : 2
Absents0

Convocation adressée à chaque conseiller le 21 août 2008 pour la session ordinaire du vendredi 05 septembre 2008

L'an deux mil huit, le cinq septembre à vingt heures les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la salle des fêtes de Melisey sous la Présidence de M. SAINTIGNY Henri, Président.

Etaient Présents:

MM CLAUDE Roger, SEGUIN Michel, Melle GROSJEAN Céline, Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mme DAVIOT Rose Marie, Mme MAIROT Marie-Ange, Mr CHATELOT Henri, Mme FRESLIER Marie Claire, Mr GRANDJEAN Michel, Mme POULMAR Gilberte, Mr DALVAL Jean-Marc, Mr SAINTIGNY Henri, Mme VALDENNAIRE Marie France, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr MOUGENOT Bernard, Mr DEMANGE René, Mr PARISOT Jean-Marie, Mme VALDENNAIRE Sylviane, Mr PERNOT Jean, Mr ANTOINE Francis, Mr CLAUDEL Hubert, Mr TOURDOT Roger, Mr CARITEY Cyril, Mr GILLET Denis, Mr BEURIER Patrice, Mr MARTINET, Mme TORTISSIER Virginie, Mr LOMBARD Patrice

Absents représentés par délégués suppléants :

- Mr MOUGENOT Michel qui donne pouvoir à M.DAVAL Brice
- Mr BONNET Yves qui donne pouvoir à M. TACHET Jean-Claude

Absents :

Melle GROSJEAN Céline a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Tout d'abord, Monsieur le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents ce soir. Il explique que le conseil de ce soir est exclusivement réservé à la présentation technique du Gymnase de Saint-Barthélemy, avec la présence de François SOLMON, architecte.

REHABILITATION DU GYMNASSE DE SAINT-BARTHELEMY

Cette présentation se déroule en 5 temps : historique du projet, présentation technique, estimation financière, échéancier et enfin des questions/réponses. Ce compte-rendu peut être complété par l'envoi de la présentation Power Point utilisée ce soir sur simple demande.

- **Historique :**

M. le Président explique que la réflexion sur le sport à la CCHVO se poursuit depuis plusieurs années, puisque développer les activités sportives était l'un des objectifs du Programme Global de Développement de la CCHVO adopté fin 2004.

Tout d'abord, la CCHVO a mené une enquête qui a fait apparaître deux besoins au niveau sportif : des courts couverts de tennis ou la réhabilitation de la salle de Saint-Barthélemy pour le hand-ball. En octobre 2005, les élus donnent la priorité au tennis. A la mi-2006, le projet, estimé à 580 000 €, est abandonné car le plan de financement n'est pas satisfaisant. En effet, le Conseil Général a décidé de ne pas financer la construction car il existe déjà 3 pôles départementalisés de tennis en Haute-Saône, dont un à Lure.

La réflexion des élus se reporte alors sur la salle de Saint-Barthélemy. Après un avant-projet sommaire de M. Gonzales, architecte, les élus décident de réhabiliter la salle sans l'agrandir. Le projet, avec extension mais sans réhabilitation du chauffage et de l'électricité, est chiffré à 700 000 €HT. Après consultation, le projet sera piloté par le cabinet SOLMON.

Pour les demandes de subvention, le premier plan de financement se présentait comme suit au début de l'année 2008 (l'estimatif de l'avant-projet du cabinet SOLMON s'élève à 800 000 € HT) :

- **Etat** dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement : **160 000 € soit 20 %**
- **Conseil Régional de Franche-Comté**, dans le cadre du contrat de Pays signé avec le Pays des Vosges Saônoises pour la période 2007-2013 : **155 000 €, soit 19,5 %**
- **Conseil Général de Haute-Saône**, dans le cadre de sa politique traditionnelle (fiche E32 du guide des aides) de soutien aux équipements sportifs à hauteur de **152 500 € soit 19 %**
- **Enveloppe parlementaire**, à hauteur de **25 000 €, soit 3 %**
- **Autofinancement CCHVO** : **307 500 € soit 38,5 %**

- **Présentation technique**

M.SAINTIGNY laisse la parole à M.SOLMON pour la présentation technique. Après avoir brièvement décrit le bâtiment existant, M.SOLMON expose les objectifs du projet : offrir une salle aux normes pour la pratique sportive avec une possibilité de polyvalence, revoir totalement l'isolation thermique du bâtiment pour limiter les coûts de fonctionnement et permettre un accès aisé aux personnes handicapées.

Le projet consiste en une réhabilitation complète de l'équipement à savoir :

- Démolition et réaménagement des locaux annexes existants (vestiaires, sanitaires...) pour répondre aux normes de la Fédération de Handball
- Refonte de l'aire d'évolution : recentrage du terrain de handball, installation d'un nouveau sol sportif, création d'un local de rangement.
- Mieux accueillir les spectateurs par l'aménagement de la tribune et de son accès, via une coursive extérieure et un monte-personne pour les personnes handicapées mais aussi en créant un vrai espace d'entrée pour le public
- Réhabilitation de l'ossature du bâtiment : toiture, façades pour garantir une bonne isolation et mise en place d'un nouveau système électrique et de chauffage
- Aménagement des abords avec l'agrandissement du parking

En réponse à une question, M.SOLMON explique que l'installation du sol sportif s'accompagne de l'acquisition d'un parquet amovible pour permettre la polyvalence. M.MARTINET demande si l'implantation de panneaux solaires a été avancée. M.SOLMON répond que cette solution n'est pas adaptée pour des besoins ponctuels en eau chaude, comme c'est le cas pour cette salle. M.MOUGENOT regrette l'absence d'éléments en bois dans le projet.

- **Estimation financière :**

L'estimation du maître d'œuvre se résume comme suit :

- Désamiantage et isolation thermique : 203 000 €

- Structure métallique et lots architecturaux : 320 000 €
- Lots techniques fluides : 185 000 €
- Normes handicapées : 50 000 € soit un total de 758 000 € HT

M.SAINTIGNY explique à présent le plan de financement comme il se présente aujourd'hui. Pour un total de dépenses de 850 000 €HT, le détail des recettes s'organise comme suit :

- Etat : un total de 160 000 € de Dotation Globale d'Equipeement répartie en deux enveloppes de 80 000 € en 2008 et 2009
- La Région Franche-Comté à hauteur de 155 000 €
- Le Conseil Général à hauteur de 152 500 €
- Le CNDS (Fonds Etat – Jeunesse et Sport) à hauteur de 32 500 €
- Autofinancement CCHVO : 350 000 €

- **Echéancier :**

Le projet sera finalisé par la rédaction des dossiers de consultation des entreprises. Les appels d'offres pourraient avoir lieu début 2009 après la deuxième demande d'une subvention de la DGE. Le début des travaux est prévu pour juin 2009. La durée des travaux est estimée à 1 an.

- **Questions / Réponses :**

M. DAVAL demande qui prendra en charge les coûts de fonctionnement après travaux. M. le Président répond que la CCHVO gèrera la salle et prendra en charge les coûts de fonctionnement à compter du début des travaux. C'est pour limiter ces coûts que l'isolation thermique du bâtiment est prévue ainsi que la refonte du système de chauffage.

M.PERNOT pense que le coût total risque d'augmenter encore puisque l'achat de matériel n'est pas prévu ici. M.SAINTIGNY répond que ces coûts sont de faible importance au vu du montant des travaux (il cite en exemple le chiffre de 10 000 € pour la salle multisports de Servance).

M.DAVAL demande combien de personnes vont être directement concernées par cette réhabilitation car il doute que cela touche un nombre important de personnes. M. le Président répond que les clubs de tennis, de football et de handball réunis regroupent entre 500 et 600 licenciés aujourd'hui auxquels il faut rajouter les enfants des écoles. M.PINOT ajoute que 75 % des effectifs des clubs sont issus de toutes les communes du canton.

M.DAVAL ne remet pas en cause la viabilité technique du projet mais estime que le coût est trop important et se demande si la CCHVO a les moyens de le financer. M.SAINTIGNY répond que l'autofinancement de la CCHVO sera en partie financé par un emprunt.

Après plus de deux heures de présentation et de débats autour du projet, M.SAINTIGNY remercie M.SOLMON de sa présentation et propose de passer aux questions diverses. Il précise que le projet final sera soumis au vote lors du lancement des appels d'offres. M.CLAUDEL informe qu'il ne votera le projet que si le transport des enfants du haut de la vallée est facilité.

QUESTIONS DIVERSES

Cartes communales : M. le Président explique que l'enquête publique a démarré pour 5 des 10 communes : Belmont, La Lanterne, Miellin, Montessaux, Saint-Barthélemy. Les maires des différentes communes expliquent qu'il y a des demandes des particuliers et que les permanences se sont bien passées jusqu'à aujourd'hui. M.SAINTIGNY explique que les 5 autres communes sont encore en phase de consultation des services de l'Etat et que les enquêtes publiques démarreront à la fin de l'année. M.PARISOT, 1^{er} adjoint à Fresse, regrette que sa commune n'ait pas intégré la

première phase. M. le Président répond qu'il y certainement eu une erreur de communication, au moment de la présentation du projet en commune, entre la CCHVO, le bureau d'études et la mairie de Fresse.

Réhabilitation des décharges : M.SAINTIGNY expose que la commission d'appel d'offres s'est réunie pour choisir les entreprises chargées d'effectuer les travaux. Les choix sont arrêtés. L'attribution du marché fera l'objet d'une délibération au prochain conseil communautaire. Il en profite pour rappeler aux communes qui ont prévu de faire des travaux préliminaires de les effectuer avant le 15 octobre.

Réunions de commissions : Deux commissions se sont réunies fin août, celles du développement et du cadre de vie. Les deux rapporteurs affirment que les commissions ont bien travaillé et fait des propositions d'actions au bureau. M.ANSELM explique qu'une réunion avec les acteurs de la filière-bois est d'ores et déjà prévue le 8 octobre à Servance.

Vu Le Président,

H.SAINTIGNY